

Examen final

CANTON DE FRIBOURG
COMMUNE DE LA VERRERIE



Plan d'aménagement local

PLAN D'AFFECTATION DES ZONES

PAZ N°2 : Vues détaillées

Date: 30.09.2021 Format: 75.5 x 126 cm Dessin / SIG: MapInfo 10.1.1 Données cadastrales d'élusés par GEOBUD SA
Ingenieur-geomaticien - Châtel-St-Denis - Bulle - Romont, N° Ad. 1201/09.01.01/000 1.3000

Mis à l'enquête publique par parution dans la feuille officielle (FO)

n° du 2021

Adopté par le Conseil Communal de La Verrierie

le:

Le Syndic La Secrétaire

Approuvé par la Direction de l'aménagement, de l'environnement
et des constructions

le:

Le Conseiller d'Etat Directeur

artefact urbanisme
Av. de la Gare 14, 1700 Fribourg, tél. 026 321 25 35, artefact.urbanisme@artefact.ch, artefact.urbanisme.ch

LÉGENDE

ZONES D'AFFECTATION

- ZONE DE VILLAGE (ZV-A) (avec limite du périmètre)
- ZONE DE VILLAGE (ZV-B) (avec limite du périmètre)
- ZONE RÉSIDENTIELLE À FAIBLE DENSITÉ (ZRFD)
- ZONE RÉSIDENTIELLE À MOYENNE DENSITÉ (ZRMD)
- ZONE MIXTE (ZM)
- ZONE ARTISANALE (ZART)
- ZONE LIBRE (ZL)
- ZONE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL (ZIG)
- ZONE SPÉCIALE

AUTRES ZONES

- ZONE AGRICOLE

ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS

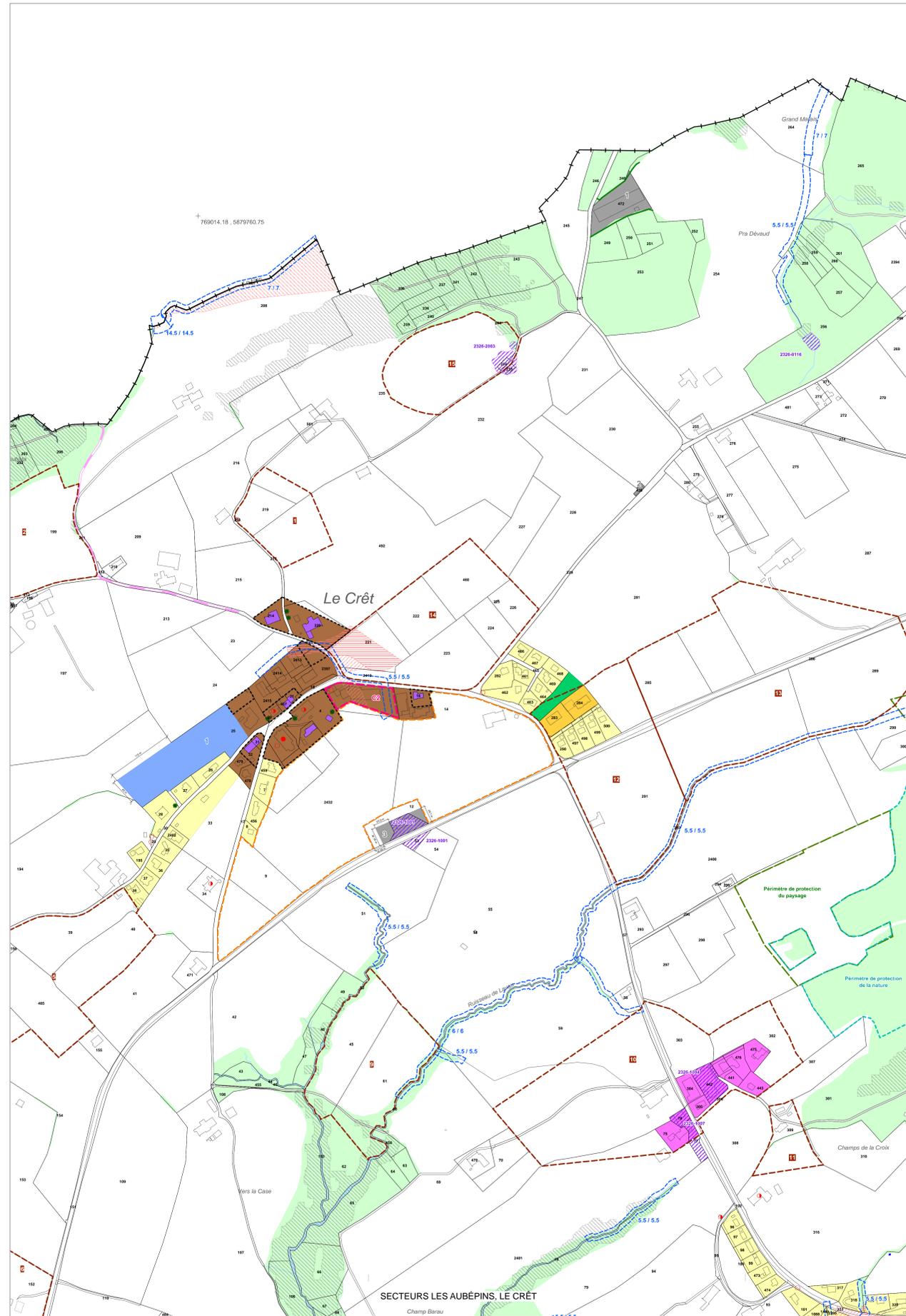
- PÉRIMÈTRES SUPERPOSÉS**
- PÉRIMÈTRES D'AMÉNAGEMENT DE DÉTAILS (PAD)
 - PÉRIMÈTRES ARCHÉOLOGIQUES
 - PÉRIMÈTRES À PRÉSCRIPTIONS PARTICULIÈRES
 - PÉRIMÈTRES DE DÉGAGEMENT AU SEIN DE LA ZV-A
 - PÉRIMÈTRES ENVIRONS DU SITE CONSTRUIT
 - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DE LA NATURE
 - PÉRIMÈTRES DE PROTECTION DU PAYSAGE
 - BORISSEMENTS MORS FORÊTS PROTÉGÉS SELON L'ART. 22 LPNAT (AU SEIN DE LA ZONE À BÂTIR)
- ÉLÉMENTS SUPERPOSÉS**
- BÂTIMENTS À MAINTENIR
 - BÂTIMENTS MODULÉS
 - BÂTIMENTS NON CONFORMES
 - BÂTIMENTS NON CADASTRÉS
 - BÂTIMENTS NON SOUMIS AU RESPECT DE TOUS SELON L'ART. 103.4 RELATIF
- BIENS CULTURELS PROTÉGÉS**
- CATÉGORIE 1
 - CATÉGORIE 2
 - CATÉGORIE 3
 - CHEMIN VIS CATÉGORIE 2
- AUTRES PRÉSCRIPTIONS**
- CONSTATATION DE LA NATURE FORÊSTIÈRE / DISTANCE DE CONSTRUCTION À LA FORÊT
 - DISTANCE MINIMALE DE CONSTRUCTION À LA LIMITE DE L'ESPACE NÉCESSAIRE AUX COURS D'EAU
 - SENS D'ORIENTATION DES FAÎTES OBLIGATOIRE
 - PÉRIMÈTRE D'IMPLANTATION

SECTEURS SUPERPOSÉS

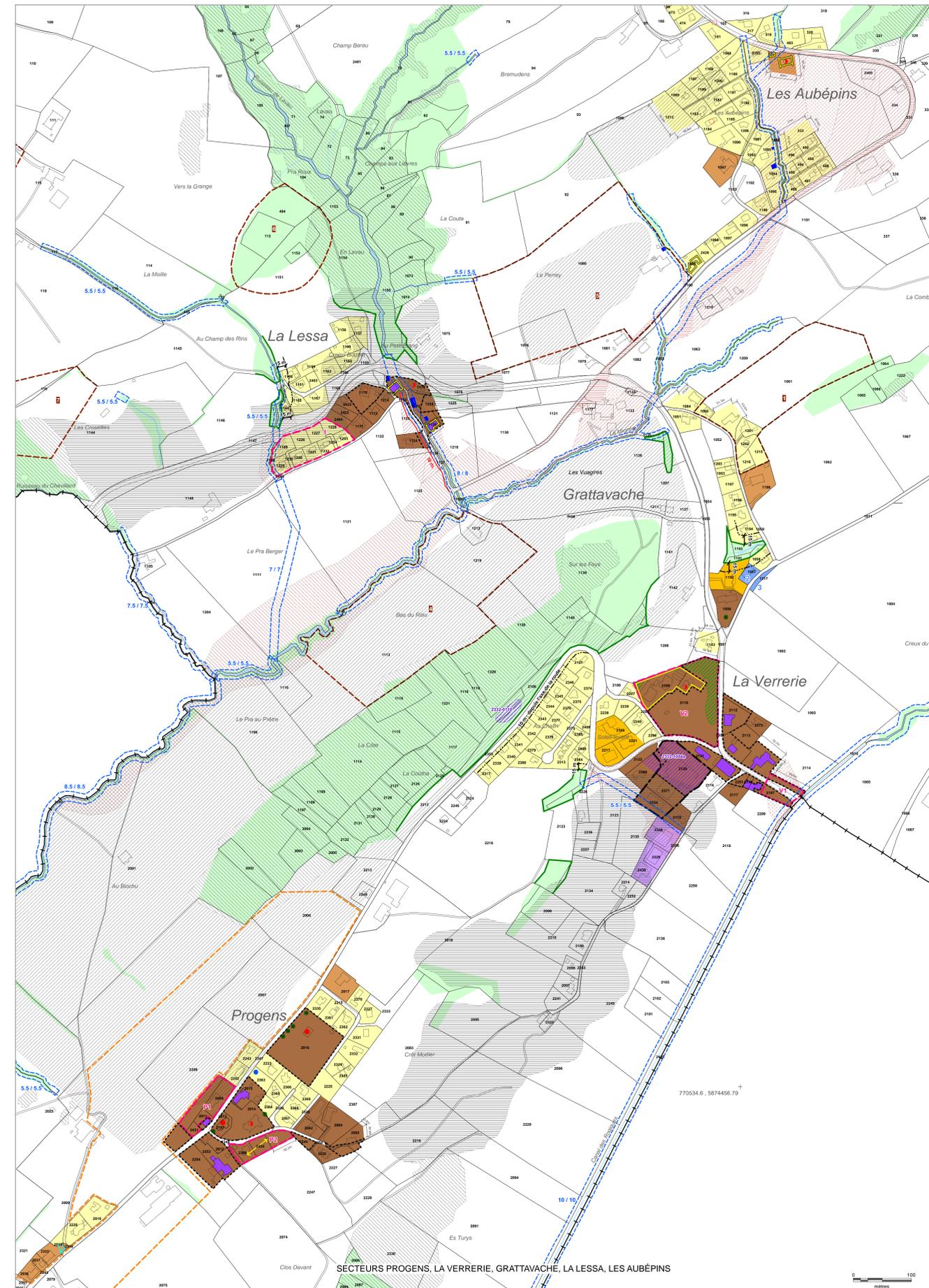
- LIMITES DE L'ESPACE NÉCESSAIRE AUX COURS D'EAU ET LARGEUR MINIMALE
- DANGER DE CRUES**
- DÉGRÉ DE DANGER ÉLEVÉ
 - DÉGRÉ DE DANGER MOYEN
 - DÉGRÉ DE DANGER FAIBLE
 - DÉGRÉ DE DANGER RESIDUEL
 - DÉGRÉ DE DANGER INDICATIF
- DANGER D'INSTABILITÉS DE TERRAIN**
- DÉGRÉ DE DANGER MOYEN
 - DÉGRÉ DE DANGER FAIBLE
 - DÉGRÉ DE DANGER INDICATIF

INFORMATIONS INDICATIVES

- SITES POLLUÉS
- COURS D'EAU, ETANGS
- AIRE FORÊSTIÈRE
- LIMITE COMMUNALE



SECTEURS LES AUBÉPINS, LE CRÊT



SECTEURS PROGENS, LA VERRERIE, GRATTAVACHE, LA LESSA, LES AUBÉPINS

